



ᐱᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ ᓱᓐᓇᓇᓇᓇᓇᓇ ᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ ᓄᓐᓂᓐᓂᓐ  
NUNAVUMI MALIGALIUQTIT  
NUNAVUT LAW FOUNDATION  
LA FONDATION DU DROIT DU NUNAVUT

## **RAPPORT ANNUEL**

Pour l'année se terminant 31 décembre 2018

## INTRODUCTION

*Fondation* La Fondation du droit du Nunavut (la «Fondation») a été créée le ou vers le 12 janvier 2001 lors du transfert de la part revenant au Nunavut des immobilisations de la Fondation du droit des Territoires du Nord-Ouest.

*Pouvoir* La Fondation est établie par et détient ses pouvoirs en vertu de la partie VII de la *Loi sur la profession d'avocat*, RSNWT 1988, et c. L-2, (la «Loi») tel que modifiée pour le Nunavut en vertu de l'article 76.05 de la *Loi sur le Nunavut* (Canada).

*Directeurs* En vertu de l'article 52 de la Loi, les affaires de la Fondation sont régies par un conseil d'administration composé de quatre personnes nommées par le Barreau du Nunavut (le «Barreau») parmi ses membres et une personne non-membre nommée par le Ministre. En vertu de la Loi, les administrateurs ont le pouvoir décisionnel sur tous les aspects de leur gouvernance et ont l'obligation de remettre annuellement au Barreau un rapport sur leurs activités.

Les administrateurs de la Fondation au 31 décembre 2018 :

<b>Nommés par le Barreau:</b>	<b>Marie Belleau</b>	<b>Présidente, Iqaluit</b> (Depuis août 2017)
	<b>Thomas Lemon</b> <b>Kyle DeYoung</b>	<b>Administrateur, Toronto</b> <b>Administrateur, Iqaluit</b>
<b>Nommée par le commissaire</b>	<b>Lisa Tootoo</b>	<b>Administrateur – Représentante du public, Iqaluit</b>
<b>Administrateur de la Fondation</b>	<b>Nalini Vaddapalli</b>	

*Vérificateurs* Les vérificateurs de la Fondation sont Lester Landau, Comptables agréés, Iqaluit.

Les personnes intéressées à recevoir de l'information sur les activités de la Fondation ou pour obtenir une subvention de la Fondation peuvent s'adresser à :

La Fondation du droit du Nunavut  
Att: Nalini Vaddapalli  
C.P. 69  
Iqaluit, NU  
X0A 0H0  
Téléphone: (867) 979-2330  
Télécopieur: (867) 979-2333  
Courriel: [administrator@nulf.ca](mailto:administrator@nulf.ca)

## MANDAT

La Fondation du droit du Nunavut offre des subventions pour encourager et soutenir des projets et des initiatives qui contribuent généralement à sensibiliser quant aux lois et à promouvoir un plus grand accès à la justice et au Nunavut.

En vertu de l'article 57(2) de la Loi, tous les membres du Barreau ont l'obligation légale de maintenir un compte en fiducie portant intérêts auprès d'une banque qui doit détenir des capitaux détenus en fiducie pour les clients et liés aux transactions d'ordre juridique au sein du territoire ainsi que de donner des instructions à la banque de remettre à la Fondation les intérêts générés sur ces capitaux. Toutefois, depuis l'établissement de la Fondation il y a eu très peu d'avocats, membres du Barreau exerçant en pratique privée, qui ont remis les intérêts générés provenant d'un compte en fiducie.

Comme alternative nécessaire, le Barreau perçoit de tous ses membres une cotisation exceptionnelle (cotisation sur compte en fiducie) qui représente actuellement la source des revenus de la Fondation. Les intérêts et les capitaux de son fond sont utilisés pour :

- I. Effectuer des recherches ou y contribuer, et formuler des recommandations sur la réforme du droit et l'administration de la justice;
- II. Contribuer à la constitution et à l'administration de bibliothèques de droit;
- III. Contribuer à éduquer et renseigner les membres et les habitants du Nunavut sur des questions de droit et, à cette fin, prévoir des programmes et procurer des installations;
- IV. Octroyer des bourses d'études pour l'étude du droit ou de sujets connexes; et
- V. Appuyer les programmes d'aide juridique, les programmes de justice réparatrice et autres programmes de nature similaire.

### **Composition du conseil d'administration**

Je siège au conseil d'administration (conseil) de la Fondation du droit du Nunavut depuis mai 2014. J'ai été nommée présidente en août 2017. Les autres administrateurs nommés par le Barreau du Nunavut sont Thomas Lemon basé à Toronto et Kyle DeYoung basé à Iqaluit. L'administrateur qui est la représentante du public est Lisa Tootoo, basée à Iqaluit. Nous sommes présentement dans le processus de remplir le poste vacant sur notre conseil.

### **Prix Lucien Ukaliannuk pour des études en droit ou liées au droit**

Lucien Ukaliannuk était un aîné inuit respecté dans la communauté qui est décédé le 29 septembre 2007. Avant son décès, M. Ukaliannuk travaillait comme conseiller Inuit Qaujimajatuqangit au sein du ministère de la Justice à Iqaluit. Il était également l'instructeur inuit en droit et mentor pour la première cohorte d'étudiants inscrits au programme de droit Akitsiraq. En mémoire de Lucien, la Fondation souhaite l'honorer en offrant ce prix à des personnes méritantes qui poursuivent des études qui servent à soutenir les objectifs de la Fondation.

En septembre 2018, le conseil a eu le plaisir d'octroyer le prix à huit candidats méritants, dont la **majorité poursuivent actuellement des études en droit au Nunavut ou liées au droit**. Tous les candidats ont démontré un fort engagement envers le Nunavut et nous leur souhaitons le meilleur succès dans leurs études. Nous avons remis les prix Lucien Ukaliannuk d'un montant totalisant 20 000\$ à :

Les lauréats pour 2018 sont :

- ❖ Alana Copland
- ❖ David Lawson
- ❖ Marion Lewis
- ❖ Colin Mackay
- ❖ Pascal MacLellan
- ❖ Nuka Olsen-Hakongak
- ❖ Jessika Whitters
- ❖ Peter Petaulassie

### **Prix Upinnaqtuq**

Le prix Upinnaqtuq honore la juge Beverly Browne qui fut la première Juge en Chef de la Cour de justice du Nunavut. Elle a démontré un grand leadership au sein de la communauté et avait un fort engagement et dévouement auprès des jeunes.

La Fondation a remis les prix Upinnaqtuq totalisant 3 000 \$ à un groupe de jeunes remarquables qui ont démontré un fort engagement en leadership, résolution de conflits ou en tant que modèle à suivre. **Les lauréats de 2018 sont issus des trois communautés de la région du Nunavut.** Ils sont :

- |                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| ❖ Shane Adams               | Rankin Inlet |
| ❖ Destyni Atatahak          | Kugluktuk    |
| ❖ Akutaq Williamson Bathory | Iqaluit      |
| ❖ Tim Idlout                | Resolute Bay |
| ❖ Lou Kopak                 | Iqaluit      |
| ❖ Kirsten MacDonald         | Iqaluit      |
| ❖ Shawna Mike               | Pond Inlet   |
| ❖ Ryleigh MacPherson        | Iqaluit      |
| ❖ Miles Brewster            | Iqaluit      |
| ❖ Muckpah Otak              | Iqaluit      |

**Enseignante Danielle Frenette  
Avec Destyni**



**Shane**



**Kirsten**



**Akutaq, Miles and Muckpah  
(gauche à droite)**



**Ryleigh**



**Shawna**



## **Subventions générales**

Cette année nous avons offert des subventions générales au montant totalisant 15 800 \$.

Les récipiendaires des subventions sont :

- ❖ Université de Saskatchewan/Programme de droit du Nunavut: fonds d'urgence et programmation culturelle
- ❖ Chris Hummel: stage à court terme

La Fondation s'engage à supporter le programme en droit du Nunavut et le conseil a fait usage de son autorité discrétionnaire permise sous sa Politique sur les fonds de réserve afin de rendre le montant de la subvention disponible.



**Les Étudiants du programme du droit du Nunavut au procès simulé à la Cour de justice du Nunavut.**

**Les étudiants sont accompagnés par l'honorable juge Neil Sharkey, juge en chef (6<sup>ème</sup> à partir de la gauche).**

## **Bibliothèques de droit**

Notre mandat confié aux termes de la Loi est, en partie, de contribuer à l'établissement, au maintien et à l'opération des bibliothèques de droit. Ceci est un projet en marche depuis quelques années. La Fondation est désormais dans les dernières étapes de la mise en place de bibliothèques de droit au Nunavut. À la suite du processus de sélection qui a débuté depuis l'année dernière, plusieurs copies dont 9 publications et 2 films ont été achetés et seront distribués dans les bibliothèques du

territoire du Nunavut. Le but est de d'offrir de la documentation qui répond aux besoins des membres du Barreau du Nunavut et à ceux du public en général.

La Fondation reconnaît le support de nos collègues à Rankin Inlet et à Iqaluit. Notamment Sara Siebert et les avocats de la Commission des services juridiques du Nunavut. Ceux-ci ont été un apport important au transport et à la livraison de ces documents à Baker Lake, avec l'assistance de Ron Knowling, gestionnaire du siège social des services des bibliothèques publiques du Nunavut. La contribution de Ron est inestimable pour avoir organisé la distribution à travers le Nunavut de la nouvelle collection intitulée « **Collection de ressources d'information juridique** »

Auteur	Titre
John Burrows	Canada's Indigenous Constitution (2010)
Thomas Isaac	Aboriginal Law (2016)
Julien D. Payne and Marilyn A. Payne	Canadian Family Law (2015)
The Truth and Reconciliation Commission (McGill-Queens University Press)	The Truth and Reconciliation Commission of Canada Final Report: "The Inuit and the Northern Experience, V.2 (2015)
Christy Jordan-Fenton & Margaret Pokiak - Fenton	A Stranger at Home: A true story(2011)
Chelsea Vowel	Indigenous Writes (2016)
Nancy Wachowich	Saqiyuq: Stories from the Lives of Three Inuit Women (2001)
Frank Tester & Peter Kulchyski	Tammarniit (Mistakes): Inuit Relocation in the Eastern Arctic 1939-63 (1994)
Dorothy Harley Eber	Images of Justice
Marquise Lepage (DVD)	Martha from the North
IBC Productions (DVD)	Kikkik E-1 472

### **Association des Fondations canadiennes du droit (AFCD)**

La réunion annuelle de l'Association des Fondations canadiennes du droit a eu lieu au mois de janvier 2018, à Vancouver. Cette réunion précéda la réunion annuelle de l'ICFA (Intérêts des comptes en fiducie des avocats) Canada-États-Unis. Marie assista aux rencontres et a profité de cette occasion pour poursuivre la discussion sur les options de revenus pour la Fondation, de participer aux opportunités de réseautage avec ses pairs et en apprendre davantage sur le fonctionnement des autres Fondations.

### **Autres remarques**

*Site web.* Le site web de la Fondation est dans les processus de remaniement et sera distinct du site web de la Société par un souci de clarté et aux fins d'une meilleure gestion.

*Investissements.* Une révision de nos investissements a eu lieu et les banques ont été contactées afin de se renseigner sur les offres de services sur les investissements. Afin de maximiser nos intérêts sur nos revenus d'investissement, la Fondation fera désormais affaire avec la BRC Dominion pour les investissements du fonds de réserve.

*Revenus.* Les revenus de la Fondation sont limités, particulièrement en comparaison aux autres fondations du droit canadiennes dont certaines reçoivent plus d'un million de dollars de revenus annuellement et fonctionnent avec du personnel à temps plein, etc.

Toutefois, les besoins au Nunavut sont grands et les initiatives que notre Fondation pourrait entreprendre et/ou supporter avec un financement accru seraient considérables. Le conseil d'administration étudie les moyens possibles afin de profiter pleinement des revenus de la Fondation pour développer la mise en œuvre de son mandat dans toute son intégralité et au meilleur de sa capacité. Les discussions des sources de revenus de la Fondation sont en cours.

*Communications.* Nous assurons et poursuivons les communications avec le grand public du Nunavut à travers notre site web <http://lawsociety.nu.ca/law-foundation-of-nunavut/><sup>1</sup> notre page Facebook, affiches, messages d'intérêt public diffusés par les médias, etc. La Fondation continue de démontrer son engagement envers la Loi sur les langues officielles du Nunavut en s'assurant que notre communication avec le public et les documents soient rendus disponibles en Inuktituk, en français et en anglais,

Respectueusement soumis.

Qujannamiik,



ᐱᓚ ᐃᐃ ᐱᓚ  
Marie Belleau  
Présidente, Fondation du droit du Nunavut

---

<sup>1</sup>Prière de noter la nouvelle adresse URL du site Web à compter du mois de décembre :  
[www.nunavutlawfoundation.ca](http://www.nunavutlawfoundation.ca)



<b>SOMMAIRE DES SUBVENTIONS OCTROYÉES</b>
---

Prix Lucien Ukaliannuk pour études en droit ou liées au droit	20 000\$
Subventions générales	15 800\$
Prix Upinnaqtuq	3 000\$
<hr/>	
<b>TOTAL</b>	<b>38 800\$</b>